

MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD
 APPROBATION

5.3

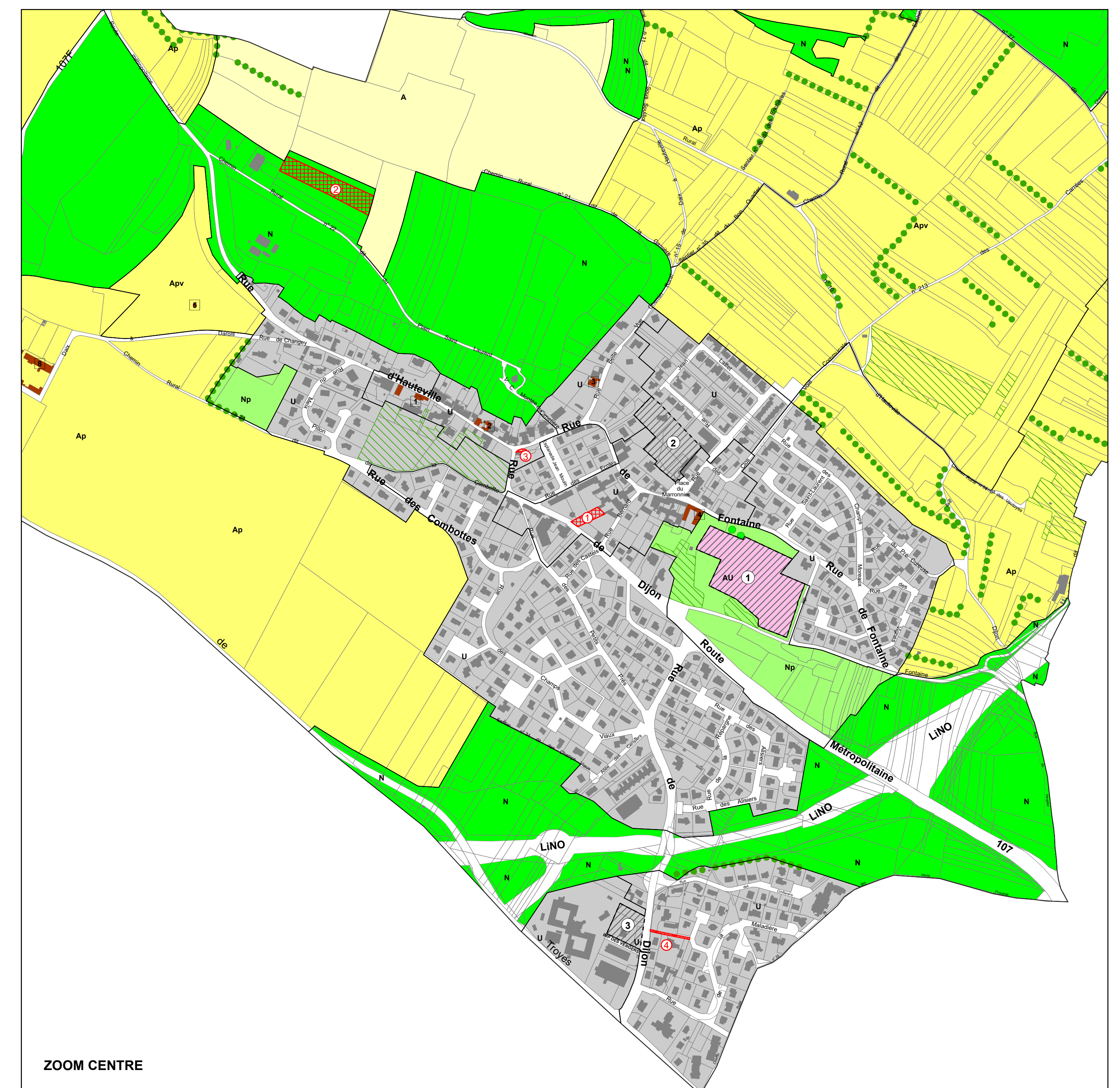
PLAN DE ZONAGE COMMUNAL
DAIX
 PIÈCE MODIFIÉE

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain en date du 24 mars 2022
 Dispositif : 31 MARS 2022

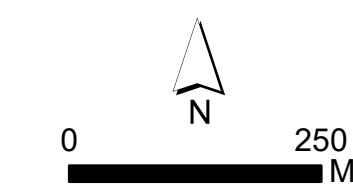
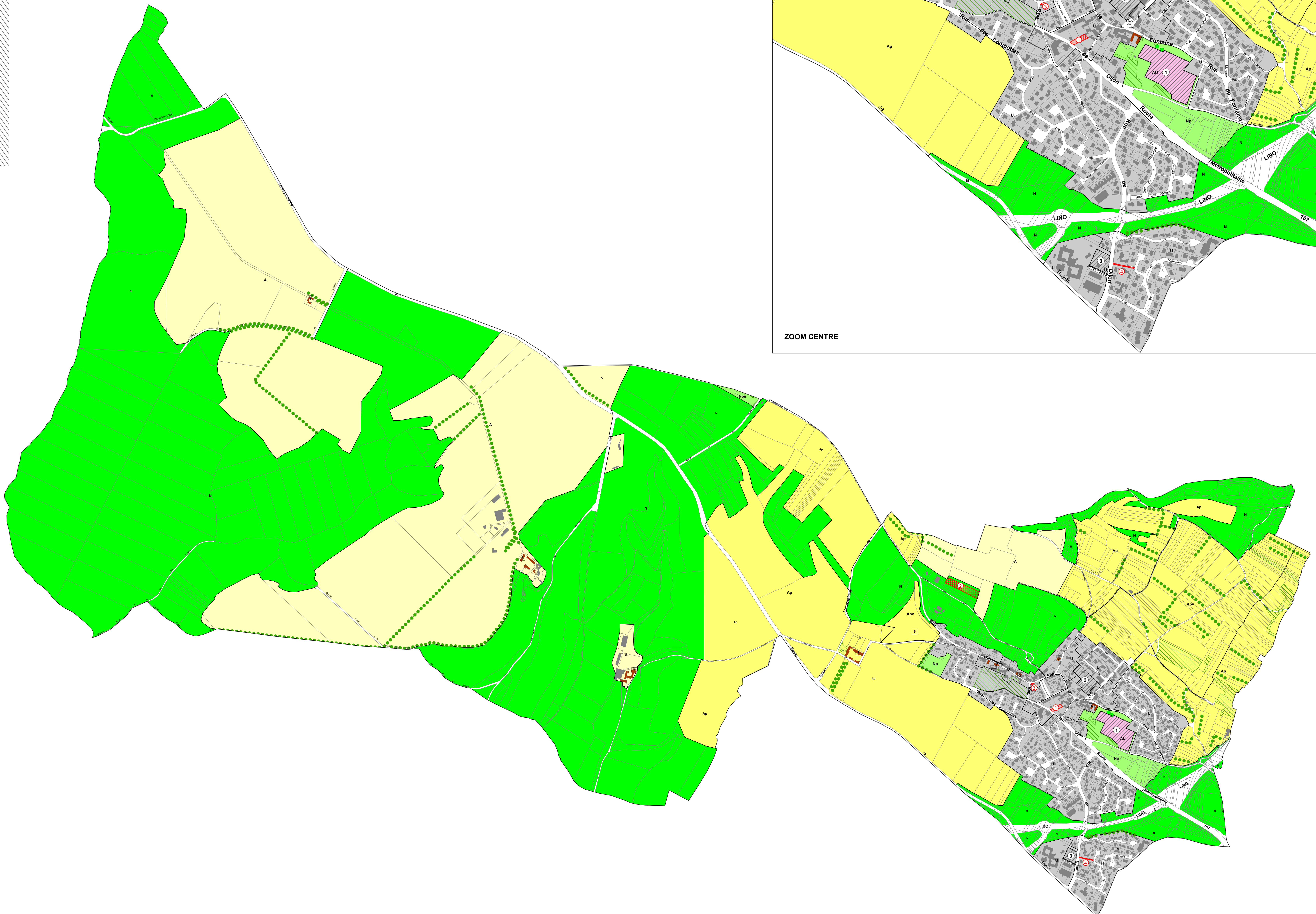
Le Président,
 Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
 Pierre PRIBETICH



(Handwritten signatures)



ZOOM CENTRE



- ZONES**
- U
 - AU
 - A
 - Ap, Apv
 - N
 - Np, Npe, Npj
 - Nc
- Cheminements à conserver, à créer
- - - Marges de recul
- - - Marges de recul liées aux voies ferrées
- - - Marges de recul liées aux cours d'eau
- ▨ Sites de projet habitat
- ⊙ Sites de projet économiques et métropolitains
- ⊞ Emplacements réservés
- PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL**
- ⊞ Edifices métropolitains remarquables
 - ⊞ Eléments et édifices remarquables
- Ensembles urbains :
- ⊞ Ensembles métropolitains
 - ⊞ Ensembles communaux
- PAYSAGE ET NATURE**
- ▨ Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
 - ▨ Espaces Boisés Classés (EBC)
 - ▨ Terrains cultivés en zone urbaine
 - Continuité de nature à préserver
 - Continuité de nature à créer
 - Arbres isolés
 - ▨ Plans d'eau
 - ▨ Cours d'eau

ER dans le PLUi		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Équipement scolaire, pédi ou parascolaire, culturel ou en lien avec la petite ou jeune enfance	Commune
2	Équipement sportif ou de loisir ou en lien avec les services techniques	Commune
3	Aménagement de la rue de Fontaine	Métropole
4	Aménagement d'une liaison piétonne	Commune